



شركة إستصلاح شاطئ نواكشوط
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU
LITTORAL DE NOUAKCHOTT

ADDENDUM N°1

Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott

Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'ouvrages structurants pour la protection et l'aménagement du littoral de Nouakchott

Référence de l'Appel à Préqualification : N°01T-2025

Objet : Prorogation de la date limite de soumission pour le Dossier de Pré-qualification

Date d'émission : 15 août 2025

La Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (la « SALN » ou le « Maître d'Ouvrage »), informe tous les candidats intéressés par l'appel à pré-qualification susmentionné que :

la date limite de dépôt des Dossiers de Candidature initialement fixée au 15 août 2025 à 17h00 GMT est reportée au 10 Septembre 2025, à 17h, GMT.

Les candidats sont invités à soumettre leur dossier dans les mêmes conditions que prévues initialement, en respectant les exigences définies dans le Règlement de Préqualification.

Les autres dispositions du Règlement de Préqualification restent inchangées. Cet addendum fait partie intégrante du dossier de pré-qualification.

Fait à Nouakchott, le 15/08/2025



شركة إستصلاح شاطئ نواكشوط
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU
LITTORAL DE NOUAKCHOTT

Avis de Pré-qualification

N°01T-2025

Mauritanie

Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott

Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'ouvrages structurants pour la protection et l'aménagement du littoral de Nouakchott

Date de publication :11 Juillet 2025

Date de clôture: 15 Aout 2025

La Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (la « SALN » ou le « Maître d'Ouvrage ») est une société de droit mauritanien détenue conjointement par la République Islamique de Mauritanie (l'«Etat») et The Urban Resilience Fund («TURF »), fonds de résilience urbaine géré par la société Meridiam.

La SALN a pour objet le développement, le financement, la réalisation et la maintenance d'un ensemble d'ouvrages permettant de protéger la ville de Nouakchott contre les risques de submersion, d'érosion et d'inondation et de renforcer l'attractivité du littoral en offrant de nouvelles opportunités économiques et de loisirs au bénéfice de la population. Le 27 mars 2025, l'Etat et la SALN ont signé un accord précisant le périmètre d'intervention de la SALN et les modalités juridiques et opérationnelles de réalisation des ouvrages et autres opérations d'aménagement dont elle a la charge.

Le présent Avis de Pré-Qualification a pour objet de pré-sélectionner les entreprises ou groupements d'entreprises qui seront invités à remettre une offre pour la réalisation des premières interventions de la SALN (Phase 1).

Ces premières interventions comprennent :

- La réhabilitation écologique du cordon dunaire, incluant des techniques de stabilisation, de végétalisation, et de protection contre les incursions marines;
- La réalisation d'un boulevard urbain et d'un axe semi bitumé permettant de relier le tissu urbain de la ville au littoral ;
- La création d'un ensemble d'espaces publics et végétalisés (parcs, squares, voiries douces) ;
- La réalisation d'un ensemble d'ouvrages d'assainissement, de drainage, et d'infrastructures urbaines connexes dans une zone exposée aux risques climatiques.

L'étendue de ces interventions ainsi que la procédure de pré-qualification des entreprises candidates à leur réalisation sont précisées dans un Règlement de Pré-qualification.

Les entreprises intéressées pourront obtenir le Règlement de Pré-qualification sur le site officiel de la SALN à l'adresse suivante : <https://saln.mr/>.

Les dossiers de candidature pour la pré-qualification devront être déposés exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante: procurement@saln.mr au plus tard le 15 Aout 2025, à 17 heures GMT en mentionnant dans l'objet "Marché de Travaux Phase 1 - Candidature de pré-qualification".

Les entreprises ou groupements d'entreprises préqualifiés seront invités à participer à une procédure d'appel d'offres dans le courant du mois de septembre 2025.